



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Exercice de la profession

Question écrite n° 50915

### Texte de la question

Mme Segolene Royal souhaite alerter M. le garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet de l'utilisation de la force par les huissiers de justice et les huissiers du trésor. Une émission télévisée s'est récemment fait l'écho des pratiques de certains huissiers, qui ont recours aux services de vigiles, employés pour enfoncer les portes des débiteurs, et les immobiliser par la force tandis que les déménageurs emportent le mobilier. De telles pratiques sont-elles autorisées ? Quelles sont les sanctions encourues par les huissiers qui s'en rendent responsables ? Il lui demande ce qui compte faire le ministre pour renforcer la protection des particuliers face à de tels comportements.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Royal Ségolène](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50915

**Rubrique :** Huissiers de justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 2007